



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2019**

N° DEL 2019.03.27/045

Thème : PATRIMOINE 1

**Objet : Avenant n°1 à la
convention dépôt-
vente à l'office de
tourisme
intercommunal de
Serre Chevalier
Briançon.**

Convocation :

Date : 21/03/2019

Affichage : 21/03/2019

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 24

Nombre de
suffrages
exprimés : 31

Le **mercredi 27 mars 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Étaient représentés :

POYAU Aurélie donne pouvoir à GUIGLI Catherine ;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard ;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain ;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DAERDEN Francine ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;
ARMAND Émilie donne pouvoir à MUHLACH Catherine ;
DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro ;

Absents excusés :

POYAU Aurélie, MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

AR Prefecture

005-210500237-20190403-20190327045-DE
Reçu le 08/04/2019

Rapporteur : Yvon AIGUIER

En écho à la mise en place d'un premier dépôt-vente du focus « La Collégiale de Briançon de A à Z » en 2018, l'Office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon, situé place du Temple, souhaite mettre en vente le focus « Fortifications de Vauban à Briançon Patrimoine mondial » également réalisé par le service du Patrimoine.

L'avenant n°1 joint à la présente délibération définit les conditions et engagement de cette mise à disposition.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les dispositions de l'avenant n°1 à la convention de dépôt-vente ci-après annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'avenant N°1 annexé à la présente délibération, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PATRIMOINE 1 DEL 2019.03.27/045

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

Pour le Maire et par délégation
le Directeur général des services



AR Prefecture

005-210500237-20190403-20190327045-DE
Reçu le 08/04/2019



CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2019
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
PATRIMOINE 1 DEL 2019.03.27/045

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION
DE DÉPÔT-VENTE AVEC L'OFFICE DE TOURISME
DE SERRE-CHEVALIER-BRIANÇON
SIGNÉE LE 15 MAI 2018

MODIFICATION ARTICLE 1

Vu la convention pour dépôt-vente avec l'Office de tourisme de Serre-Chevalier-Briançon à l'occasion du tricentenaire de la Collégiale du 15 mai 2018

ENTRE

La **commune de Briançon**, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2018.01.31/006 du 31 janvier 2018.

Ci-après désignée : la « **collectivité** ».

D'UNE PART,

ET

L'**Office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon** représenté par son directeur en exercice, dûment habilité à signer la présente.

Ci-après désigné(e) : « l'Office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon ».

D'AUTRE PART,

Considérant que l'article 5 de la convention initiale prévoit un avenant pour la mise en vente d'un nouveau produit,

Vu la délibération n°DEL 2019.03.27/045 du 27 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer l'**avenant n°1** à la convention pour dépôt-vente avec l'Office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier-Briançon **afin de prendre en compte la modification de l'article 1,**

DISPOSITIF :

Les parties à la convention initiale décident de lui apporter les modifications suivantes :

AR Prefecture

005-210500237-20190403-20190327045-DE
Reçu le 08/04/2019

ARTICLE 1

Cet avenant a pour objet de prendre en compte l'ajout d'un nouveau produit de vente, à savoir le focus « Fortifications de Vauban à Briançon patrimoine mondial » édité par le service du Patrimoine de la Ville de Briançon en janvier 2019.

Le service du Patrimoine déposera des exemplaires du focus « Fortifications de Vauban à Briançon Patrimoine mondial » à l'office de tourisme situé 1 rue du Temple en complément des focus de la collégiale déjà mis en dépôt-vente en 2018.

L'Office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon s'engage à vendre le focus « Fortifications de Vauban à Briançon patrimoine mondial » ainsi que le focus « La Collégiale de Briançon de A à Z » déjà déposé au prix public de 5,00 €.

ARTICLE 2

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

ARTICLE 3

Le présent avenant n° 1 prend effet à compter du 1^{er} mai 2019.

Fait à Briançon,

Le

En deux exemplaires originaux.

Pour l'Office de Tourisme
Intercommunal de Serre-Chevalier-
Briançon,
Le Directeur,

Pour la commune,
Le Maire,
Gérard FROMM.